

AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **Fédération française de course d'orientation**
Représentée par son président, Monsieur Michel EDIAR
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour 2014 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **3 969 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Indemnités de sujétions des cadres techniques sportifs (3 969 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 296 142€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le 30/09/14

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE COURSE
D'ORIENTATION



pl / LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Par délégation du contrôleur général économique et financier
Le 20 OCT 2014
Jean-Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire

2101267503

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Objectifs / Action / Rubrique structuration fédérale sur le territoire	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Action 1	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Structuration fédérale	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Structuration fédérale: séminaires des CTS	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Action 1	5 000 €	1 500 €	1 500 €	3 500 €
Structuration fédérale	5 000 €	1 500 €	1 500 €	3 500 €
Développement et recensement des équipements sportifs	29 000 €	19 500 €	13 000 €	16 000 €
Action 1	29 000 €	19 500 €	13 000 €	16 000 €
Structuration fédérale	29 000 €	19 500 €	13 000 €	16 000 €
Développement des écoles de CO de qualité, et de l'offre de pratique élargie.	42 200 €	12 000 €	12 000 €	30 200 €
Action 1	42 200 €	12 000 €	12 000 €	30 200 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	42 200 €	12 000 €	12 000 €	30 200 €
Le développement de l'accès au haut niveau des jeunes à travers le RDE et les SLE	3 500 €	1 000 €	1 000 €	2 500 €
Action 1	3 500 €	1 000 €	1 000 €	2 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	44 000 €	37 000 €	37 000 €	7 000 €
Le maintien parmi l'élite: aides personnalisées et suivi socio-professionnel	44 000 €	37 000 €	37 000 €	7 000 €
Action 2	44 000 €	37 000 €	37 000 €	7 000 €
Aides personnalisées (AP)	44 000 €	37 000 €	37 000 €	7 000 €
Le maintien parmi l'élite: préparation aux compétitions des équipes de France en CO à pied	208 000 €	143 000 €	143 000 €	65 000 €
Action 2	208 000 €	143 000 €	143 000 €	65 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	78 000 €	46 000 €	46 000 €	32 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	130 000 €	97 000 €	97 000 €	33 000 €
Le maintien parmi l'élite: préparation des équipes de France en CO à VTT	42 000 €	10 000 €	9 841 €	32 159 €
Action 2	42 000 €	10 000 €	9 841 €	32 159 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	42 000 €	10 000 €	9 841 €	32 159 €
Soutien au PES, aux 3 poles.	41 500 €	31 000 €	31 000 €	10 500 €
Action 2	41 500 €	31 000 €	31 000 €	10 500 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	41 500 €	31 000 €	31 000 €	10 500 €
Indemnités des CTS	39 469 €	30 669 €	24 051 €	15 418 €
Action 2	39 469 €	30 669 €	24 051 €	15 418 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	39 469 €	30 669 €	24 051 €	15 418 €
Encadrement sanitaire des équipes de France	34 000 €	17 000 €	16 500 €	17 500 €
Action 3	34 000 €	17 000 €	16 500 €	17 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	34 000 €	17 000 €	16 500 €	17 500 €
SMR des SHN	21 000 €	14 000 €	12 500 €	8 500 €
Action 3	21 000 €	14 000 €	12 500 €	8 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	21 000 €	14 000 €	12 500 €	8 500 €
SMR des espoirs	15 000 €	8 000 €	6 000 €	9 000 €
Action 3	15 000 €	8 000 €	6 000 €	9 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	15 000 €	8 000 €	6 000 €	9 000 €
Programme d'éducation et de prévention aux conditions de pratiques en nature.	1 500 €	750 €	750 €	750 €
Action 3	1 500 €	750 €	750 €	750 €
Promotion des APS comme facteur de santé	1 500 €	750 €	750 €	750 €
structuration médicale nécessaire au SMR	21 700 €	9 000 €	6 500 €	15 200 €
Action 3	21 700 €	9 000 €	6 500 €	15 200 €
Promotion des APS comme facteur de santé	21 700 €	9 000 €	6 500 €	15 200 €
La formation fédérale et professionnelle, pérennisation de toutes les actions pour une pratique de qualité	35 000 €	16 000 €	16 000 €	19 000 €
Action 4	35 000 €	16 000 €	16 000 €	19 000 €
Formations fédérales	32 000 €	15 000 €	15 000 €	17 000 €
Professionalisation de l'activité	3 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €
TOTAL	587 869 €	352 919 €	333 142 €	254 727 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

Répartition de la subventions versées hors aides personnalisées :
 - cat 61 (indemnité des CTS)
 - cat 64 (transfert direct aux assoc.)

37 000 €
296 142 €
24 051 €
272 091 €

M.E.

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 24 051 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2014 le récapitulatif annuel de l'année 2013 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2014	
PALCAU Marie Violaine	DTN	X		7 729 €	
BOICHUT Charly*	EN	X		3 544 €	
BOICHUT Charly*	CMN		X	236 €	
COUPAT Olivier	CMN		X	945 €	
DAHY Bernard	CMN		X	945 €	
HERMET André	CMN		X	945 €	
HOSOTTE Jean-Paul	CMN		X	945 €	
LETTERON Hervé	CMN		X	945 €	
PEYVEL Benoît	CMN		X	945 €	

TOTAL 17 179 €

+ charges correspondantes 6 872 €

Total de la subvention 24 051 €

Charly BOICHUT, EN à/c du 01/04/2014